

l'Yonne

Et participé aux trophées de l'éclairage public



Trophées 2018. Chaque commune a reçu en remerciement, par un artiste artisan de l'Yonne. Cette année, Jean-Benoît Barbier, une doreuse Charlotte Coty et un menuisier Jean-François Gobo de WE-FE d'une valeur de 50 000 €.

de l'Yonne, constater que des bâtiments plus esthétiques ont un nouvel effet cette année commandée techniques du fait : facture de 2 ; entretien très longue et modulable

réalisé par leur appropriation sur l'évolution, salon et des

lic

permet aux un chantier s'année en pour l'un des le jury : Prix

pour l'éclairage public de places et bâtiments ; Prix pour l'éclairage public de rues et routes ; Grand prix du jury 2018.

16 communes* contre 26 l'an passé ont déposé un dossier pour participer à ces trophées qui ont été remis le 22 mars, dans le cadre du salon de l'éclairage public à Venoy.

Les Trophées auront lieu tous les 2 ans. Rendez-vous en 2020.

Tanlay et son maire Jean-Pierre Bouilhac

La commune de 1 039 habitants possède un patrimoine remarquable et a changé cette année 279 points lumineux. Les travaux ont permis d'éliminer 16 ballons fluo très polluants. La commune a fait le choix d'une technologie qui lui permet d'abaisser la puissance d'éclairage suivant le besoin. Le SDEY a participé pour 84 000 €.

Héry et son maire Chantale Charbonnier

La commune de 1 847 habitants a souhaité aménager sa place et son

église ; cette mise en valeur est parfaitement réussie tant sur le plan esthétique que sur le plan de l'efficacité. Le SDEY a participé pour 50 000 €.

Grand prix du jury pour la commune de Monéteau et son maire Robert Bideau

La commune de 4 000 habitants a choisi d'éclairer 2 endroits remar-

quables et remarquables : la mairie et le château qui héberge l'école. Une très belle mise en valeur du patrimoine et un éclairage efficace et ludique éclairent 2 lieux de vie de ce village. Le SDEY a participé pour 127 800 €.

* La Celle-Saint-Cyr, Poilly-sur-Tholon, Volgré, Villemer, Tanlay, Chevannes, Pont-sur-Yonne, Escamps, Sergines, Escolives, Lindry, Héry, Rogny-les-7-Écluses, Monéteau, Varennes, Neuilly.

☐ Sécurité routière

Accidentologie du mois de février Indicateurs en diminution

Du 1^{er} janvier au 28 février 2018, 4 accidents mortels se sont produits sur les routes de l'Yonne entraînant le décès de 5 personnes (6 personnes tuées sur la même période en 2017). Au mois de février, 2 personnes ont perdu la vie (4 personnes tuées en février 2017), soit une baisse de 50 %.

Les résultats des autres indicateurs de l'accidentalité du mois de février sont tous en diminution : baisse de 41,2 % du nombre d'accidents (10 accidents contre 17 en 2017), baisse de 45 % du nombre de blessés (11 blessés contre 20 en 2017) et baisse de 50 % du nombre de blessés hospitalisés (4 blessés hospitalisés contre 8 en 2017).

Les évolutions du cumul des indicateurs de l'accidentalité de 2018 par rapport à 2017 sont également toutes en baisse.

Rapporté à la population, le nombre de personnes tuées par million

d'habitants* sur une année glissante demeure élevé dans l'Yonne, avec un taux de gravité de 91 (54 en France métropolitaine).

L'analyse des accidents mortels des 12 derniers mois (mars 2017 - février 2018) montre que les principales causes affectées aux tués sont les suivantes :

- le non respect des règles de circulation et les pertes de contrôle représentent 57 % des accidents, soit 18 tués ;
- la conduite sous l'empire d'un état alcoolique et/ou stupéfiants représente 16 % des accidents, soit 5 tués ;
- la vitesse représente 13 % des accidents, soit 4 tués.

A la demande du Préfet, les opérations de contrôle de vitesse et d'alcoolémie seront poursuivies afin d'accentuer la tendance à la baisse de ce début d'année.

* Base population municipale INSEE 2014

Contrôles routiers

359 infractions relevées en une semaine !

Lors des contrôles routiers réalisés par les forces de l'ordre dans le département de l'Yonne au cours de la semaine 11 (du 12 au 18 mars), les infractions suivantes ont été relevées.

Nombre total d'infractions	359
Nombre d'infractions liées à la vitesse	281
dont nombre de grands excès de vitesse (dépassements supérieurs à 40 km/h de la vitesse autorisée)	16
Nombre d'infractions liées à l'alcool	28